

Consignes pour le rapport de stage M2 DEPP

Le rapport de stage comportera de 25 à 30 pages dactylographiées en police de caractères n°12 à un interligne et demi. Ce rapport décrira essentiellement les tâches qui auront été confiées au stagiaire. En cas de tâches très diversifiées le candidat pourra, en justifiant son choix, décrire le suivi qu'il a effectué d'un ou deux dossiers lui paraissant significatifs. En toute hypothèse, le rapport doit révéler les bénéfices intellectuels que le stagiaire a retirés du stage, et les apports qu'il estime avoir été les siens au profit de son maître de stage.

Le rapport peut comporter des annexes numérotées, fournissant des éléments de compréhension auxquels le rapport peut renvoyer (au moyen de notes en bas de pages citant chaque fois le numéro de l'annexe à consulter). Dans le cas où le maître de stage souhaite la confidentialité d'un document annexé, l'annexe sera détachable et ne sera pas transmise à la bibliothèque universitaire. Le rapport, lui, sera en principe transmis à la bibliothèque universitaire pour lecture publique : il ne devra donc pas comporter de noms de personnes dont le stagiaire aurait traité les dossiers à l'occasion du stage. Cependant, le directeur de formation a la possibilité de choisir les rapports qu'il communique ou non à la bibliothèque universitaire.

Le rapport de stage devra être rendu au secrétariat (Mme Coban) **au plus tard le lundi 15 juin 2020 en trois exemplaires** (un pour la BU, et un pour chaque membres du jury). L'étudiant se réserve un exemplaire original et doit l'apporter en soutenance.

Une grille d'évaluation du stagiaire est fournie au maître de stage. Ce dernier donnera une appréciation circonstanciée du déroulement du stage et du comportement du stagiaire. Il sera tenu le plus grand compte de cette évaluation lors de la soutenance du rapport, afin de noter l'ensemble stage-rapport-soutenance. Une seule note est délivrée par le jury de soutenance pour tenir compte de cet ensemble.

Le jury de soutenance sera composé du maître de stage et d'un enseignant de l'université. Le stagiaire devra inviter son maître de stage à la soutenance en lui précisant qu'il peut choisir une date **entre le mardi 23 juin et le jeudi 25 juin 2020**. Des préférences peuvent être exprimées sur l'horaire de soutenance. Une confirmation de la participation du maître de stage à la soutenance est souhaitée dix jours avant celle-ci.

Dans le cas exceptionnel où le maître de stage ne pourrait faire partie du jury, la soutenance se déroulera devant deux enseignants de l'université ou devant le responsable de la formation.

La soutenance est un exercice oral qui complète les éléments d'évaluation fournis par le rapport écrit. Le candidat expose oralement, pendant sept à dix minutes et dans l'ordre de son choix :

- les difficultés rencontrées le cas échéant pour trouver le stage
- ce qui a motivé son choix pour ce stage
- la corrélation entre ce choix et son projet professionnel
- les difficultés rencontrées en cours de stage
- l'intérêt qu'il a pris en effectuant les tâches qui lui ont été confiées
- les anecdotes ayant, le cas échéant, émaillé le déroulement du stage.

Il est possible, mais non obligatoire, de présenter le rapport à l'aide d'une projection audiovisuelle. Dans ce cas, merci de prévenir le secrétariat une semaine avant et éventuellement faire un essai.